



Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Immeuble ILLIADE Rue du Lac Oubeira 1053
Les Berges Du Lac Tunis Tunisie
MF. 587570N/A/M/000
Tel: (+216) 36 400 900
Fax: (+216) 36 050 900
www.deloitte.tn

ASSOCIATION WWFNA

Immeuble Saadi, Tour C-D 1er étage, bureau C 1-2, 1082, 1 Avenue
Habib Bourguiba, Tunis

**Rapport de commissariat aux comptes
Exercice clos au 31 Décembre 2019**

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I – RAPPORT GENERAL	03
II – ETATS FINANCIERS	08
III – NOTES AUX ETATS FINANCIERS	12

I – RAPPORT GENERAL

Association WWFNA

Immeuble Saadi, Tour C-D 1er étage, bureau C 1-2, 1082,
Avenue Habib Bourguiba, Tunis

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'attention des membres de l'association WWFNA

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 1^{er} Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association WWFNA, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font apparaître à cette date des capitaux propres de 919 374 DT y compris un déficit de 36 032 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous attirons cependant votre attention sur la nécessité de renforcer le contrôle budgétaire en y intégrant une comparaison périodique des budgets avec les réalisations et la justification des écarts, tel que prévu par la norme comptable tunisienne n°45, au paragraphe 2.1.

2. Respect des obligations réglementaires

2.1 Contrôle interne

Conformément à la norme comptable 45 relative aux associations, aux parties politiques et aux organismes sans but lucratif, l'association WWFNA est tenue de mettre en place différentes procédures formelles se rapportant principalement à l'organisation comptable, à la collecte des cotisations, dons et subventions, à l'établissement, et suivi des différents budgets (budget de fonctionnement, budget d'investissement et budget de trésorerie). Nos travaux ont mis en évidence des points d'amélioration qui ont été communiqués à la direction.

2.2 Inventaire

Nous attirons l'attention sur l'absence d'inventaire physique des immobilisations comme stipulé dans les paragraphes 2.3.2 et 2.3.4 de la norme 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux organismes sans but lucratif.

2.3 Conformité de la tenue des registres

En application des dispositions du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'association WWFNA devrait tenir différents registres dont notamment le registre des membres, le registre des activités et de projets et le registre des aides, dons, donations et legs.

Suite à nos travaux de vérification de ces obligations réglementaires, nous avons relevé la non-tenue de ces registres.

2.4 Dépenses par caisse

Le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations stipule que toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, devraient être effectuées par des virements ou chèques bancaires ou postaux si leurs valeurs dépassent cinq cents (500) dinars.

Suite à nos travaux de vérification de ces obligations réglementaires, nous avons relevé certains cas de non-respect de cette disposition.

Tunis, le 9 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jaouhar BEN ZID



II- ETATS FINANCIERS

Etat de la Situation Financière
Exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	984 769	377 779
AC 2 - Placements et autres actifs financiers			
AC 3 - Autres actifs courants		206	0
AC 4 - Créances et comptes rattachés			
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements	2	29	179 363
AC 6 - Autres actifs non courants			
AC 7 - Immobilisations financières			
AC 8 - Immobilisations corporelles	3	54 359	23 266
AC 9 - Immobilisations incorporelles	3	5 030	4 499
Total des actifs		1 044 393	584 908
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers	4	0	28 460
PA 2 - Autres passifs courants	5	120 281	73 185
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		4 738	0
PA 4 - Provisions			
PA 5 - Apports reportés			
PA 6 - Autres passifs non courants	5	0	0
PA 7 - Emprunts			
Total des passifs		125 019	101 645
AN 1 - Dotations			
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations			
AN 3 - Subventions d'investissement			
AN 4 - Autres actifs nets		983 111	510 968
AN 5 - Réserves			
AN 6 - Excédents ou Déficits reportés		-27 705	124 977
AN 7 - Excédent ou Déficit de l'exercice	6	-36 032	-152 681
Total des Actifs Nets		919 374	483 263
Total des Passifs et Actifs Nets		1 044 393	584 908

Etat des produits et des charges
Période allant du 1^{er} janvier au 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	2019	2018
Produits			
PR 1 - Cotisation des adhérents			
PR 2 - Revenus des activités et manifestations			
PR 3 - Subventions de fonctionnement		2 997 376	1 243 311
PR 4 - Apports non monétaires			
PR 5 - Autres Apports			
PR 6 - Produits des placements			
PR 7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
PR 8 -Autres gains		135	30 704
Total des produits	7	2 997 511	1 274 015
Charges			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	544 622	372 274
CH 2 - Charges de personnel	9	922 286	546 279
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	10	213 640	29 045
CH 4 - Autres charges courantes	11	1 344 788	479 097
CH 5 - Charges financières nettes		8 207	
CH 6- Autres pertes			
Total des charges		3 033 543	1 426 696
Exédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-36 032	-152 681

Etat des flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 DECEMBRE 2019
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents			
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations			
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	3 403 467	1 754 278	
F4- Encaissement d'autres revenus et apports			
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-1 834 266	-861 297	
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-501 849	-310 099	
F7- Autres Décaissement des activités courantes	-380 727	-185 805	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes		686 625	397 078
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-51 176	-206 836	
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières			
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-51 176	-206 836
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement			
F12- Encaissement des dotations			
F13- Encaissement des subventions d'investissement			
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations			
F15- Encaissement suite différence de change	0	30 679	
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		0	30 679
Variation de trésorerie		635 450	220 921
Variation de trésorerie		635 450	220 921
Trésorerie au début de l'exercice		349 320	128 399
Trésorerie à la clôture de l'exercice		984 769	349 320

III- NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE DE PRÉSENTATION

➤ Présentation de l'association :

WWFNA est une association étrangère à but non lucratif créée en 2017. L'avis de constitution a été publié au Journal Officiel de la République Tunisiene le 15 Juin 2017.

WWFNA est membre du réseau international WWF . Il s'agit de la première organisation mondiale de protection de la nature et de l'environnement, elle compte plus de 5 millions de donateurs à travers le monde. L'organisation dispose d'un réseau opérationnel dans 100 pays proposant 1 200 programmes de protection de la nature.

WWFNA n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Elle est partiellement soumise à la TVA

➤ Principes, règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés et présentés conformément au système comptable tunisien des entreprises et à la norme comptable NCT 45 relative aux associations, partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

Principales méthodes comptables

Les principes comptables les plus importants pour la préparation et la présentation des états financiers sont les suivants :

a) La devise

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens (TND).

b) Exercice comptable

L'exercice financier commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 Décembre.

c) Principe comptable

Les principes comptables suivants ont été retenus pour l'établissement des états financiers de l'exercice allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018 :

- Le principe de l'unicité du bilan.
- Le principe de l'intangibilité du bilan.
- Le principe du coût historique des biens et des valeurs comptabilisés. Ceci concerne notamment les immobilisations.
- Le principe de la continuité de l'exploitation.
- Le principe de la séparation des exercices.
- Le principe de la permanence des méthodes.
- Le principe de la non-compensation entre les créances et dettes, les profits et les pertes.
- Le principe du nominalisme monétaire.
- Le principe de la comptabilité d'encaissement

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat plus les frais et charges encourus et les coûts directs.

e) Autres apports

Les autres contributions sont les ressources librement accordées par divers organismes locaux et étrangers pour couvrir les dépenses inhérentes aux activités de l'association.

Les contributions soumises à une restriction externe, en vertu de laquelle l'association est tenue de les utiliser dans un but précis, sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice à hauteur des dépenses engagées au cours de la même période.

Les contributions non affectées sont comptabilisées comme des produits de l'exercice s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues par l'association.

NOTES SUR LE BILAN

Note 1: Liquidité et équivalents de liquidités

La liquidité et les équivalents de liquidités s'élèvent à 984 769 TND au 31 Décembre 2019 contre 349 320 TND au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Banques	980 366	377 740
Caisse	4 404	40
Total	984 769	377 779

Note 2: Stocks

Les stocks s'élèvent à 29 TND au 31 Décembre 2019 contre 179 363 TND au 31 Décembre 2018 et ce, suite à l'acquisition des biens destinés à la donation en 2019 :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	-	179 363
Stocks chez les tiers	29	0
Total	29	179 363

Note 3: Les immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 59 389 TND au 31 Décembre 2019 contre 27 765 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit:

Tableau d'amortissement

Au 31 Décembre 2019

Exprimé en TND

DESIGNATION	VALEUR AQU	AMORTISSEMENT	ANTERIEUR	31/12/2019	TOTAL	VCN
		TAUX				
LOGICIEL	7 498	33,33%	129	2 340	2 468	5 030
MATERIELS INFORMATIQUES	46 688	33,33%	1711	9 420	11 131	35 556
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	14 061	20%	1205	2 700	3 905	10 156
MATERIEL DE TRANSPORT	3 700	20%	123	740	863	2 837
BATIMENTS	0	5%	0	0	0	0
MATERIELS ET OUTILLAGES	0	10%	0	0	0	0
AMENAGEMENT AGENCEMENT INSTALLATION	6 282	10%	0	471	471	5 811
TOTAL	78 228		3 168	15 671	18 839	59 389

Note 4: Les concours bancaires

Les concours bancaires s'élèvent à un solde nul au 31 Décembre 2019 contre 28 460 TND au 31 Décembre 2018 .

Note 5: Les autres passifs courants et non courants :

Les autres passifs s'élèvent à 120 281 TND au 31 Décembre 2018 contre 73 185 TND au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Accident de Travail	820	470
CNSS	56 058	33 564
IMPOT MENSUEL A PAYER	18 890	13 274
Provision pour congé payés	44 513	25 811
Total	120 281	73 185

Note 6: Les actifs nets

Les actifs nets s'élèvent à 483 263 TND au 31 Décembre 2019 comportant un résultat déficitaire de (36 032) TND contre 483 263 au 31 Décembre 2018 se détaillent comme suit :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Autres apports affectés	983 111	510 968
Excédent ou déficit des produits reporté	-27 705	124 977
Excédent ou déficit des produits de l'exercice	-36 032	-152 681
Total	919 374	483 263

Le tableau de variation des actifs nets se présente comme suit :

Désignation	Solde Initial	Affectation de résultat	Total
Autres apports affectés	510 968	472 143	983 111
Excédent ou déficit des produits reporté	124 977	-152 682	-27 705
Excédent ou déficit des produits de l'exercice	-152 681	116 649	-36 032
Total	483 263	436 110	919 374

NOTES SUR LE RESULTAT :

Note 7: Les revenus :

Les revenus s'élèvent à 2 997 376 TND au 31 Décembre 2019 contre 1 274 015 TND au 31 Décembre 2018 se détaillant ainsi :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Difference de règlement	135	30 704
Subventions	2 997 376	1 243 311
Total	2 997 511	1 274 015

Les subventions reçues et affectées sont comptabilisées en actifs nets puis reclassées en produit à concurrence des charges engagées

Le projet CORE Constitue des subventions reçues pour les dépenses courantes de WWFNA d'où leur comptabilisation directement en revenus :

Le total des subventions enregistrées en 2019 se détaille ainsi :

Projet	Produits au 31/12/2019	Charges au 31/12/2019
ADMIRO	76 789	-21 755
APROCH	61 110	103 097
CEPF00	151 236	126 897
DROSSO	3 991	73 220
ENSEM0	41 564	59 165
FF2000	76 455	61 014
GHAR00	-154 042	688 615
KROUMI	30 753	2 950
LYBIA0	448 217	522 285
MARINE	0	14 775
MEDISO	82 304	61 103
MEDUSA	489 887	38 198
MPA000	370 712	358 603
MS3C00	91 968	172 597
OCSZHO	0	3 000
PABATO	200 610	58 657
PLASTI	75 042	110 448
SEBOU0	117 653	12 875
SSF000	258 751	112 899
TURTLE	61 110	87 244
WELTLA	61 110	18 573
WILDO0	186 858	33 974
ZH0000	0	6 939
TOTAL	2 732 078	2 705 374
Subvention reçue pour les dépenses internes de WWFNA		
CORE00	265 433	328 169
Total Revenus	2 997 511	3 033 543

Note 8 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés de fournitures et approvisionnement s'élèvent à 544 622 TND au 31 Décembre 2019 contre 372 274 TND au 31 Décembre 2018 se détaillant ainsi :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Achat de Carburant	2 394	1 676
ACHAT EQUIPEMENTS PROMOTEURS	98 606	424
Achat Etudes & Prestation de Services	416 514	353 234
ACHAT MATERIELS ET FOURNITURES	18 638	8 495
Eau Gaz Electricité	4 047	4 442
FOURNITURES DE BUREAU	0	0
FOURNITURES DE BUREAUX	4 424	4 004
Total	544 622	372 274

Note 9: Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 922 286 TND au 31 Décembre 2019 contre 546 279TND au 31 Décembre 2018 se détaillant ainsi :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Accident de Travail	2 852	1 703
ASSURANCE GROUPE	26 672	8 634
Charge de Personnel	740 663	444 402
CNSS	121 498	71 393
FOPROLOS	7 419	4 444
TICKET RESTAURANT	23 182	15 703
Total	922 286	546 279

Note 10: Dotations aux amortissements et provisions

Les charges de personnel s'élèvent à 213 640 TND au 31 Décembre 2018 contre 29 045 TND au 31 Décembre 2018 se détaillant ainsi :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux amortissements	15 671	3 168
Dotation aux provisions pour congés payés	18 635	25 877
Dotation pour dépréciation des stocks	179 334	0
Total	213 640	29 045

Note 11: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 344 788 TND au 31 Décembre 2019 contre 479 097 TND au 31 Décembre 2018 se détaillant ainsi :

Rubrique (TND)	31/12/2019	31/12/2018
Assurance	12 651	14 927
Autres charges	-58 818	7 036
Deplacement, missions et reception	909 673	301 801
Droit et taxes	1 897	1 084
Entretien et reparation	22 894	4 092
Frais de postaux et de telecommunication	72 244	8 840
Honoraires	142 158	61 621
Location	28 994	24 629
service bancaire	4 159	1 815
Subvention	208 937	53 253
Grand Total	1 344 788	479 097

Note 12: Budget prévisionnel :

La préparation des budgets de WWF North Africa est effectuée selon les standards du WWF international sur la période allant du 1er juillet au 30 Juin.

Prenant en considération que le WWF Nord Afrique est un bureau régional, les budgets préparés incluent les estimations des dépenses effectuées dans le cadre d'activités implémentées et supervisées et gérées par le WWF Nord Afrique dans des pays du Nord Afrique mais effectuées à partir de l'entité mère.

La préparation des budgets est réalisée à partir des contrats signés avec les bailleurs de fonds qui diffèrent selon les spécificités des actions et des projets à mettre en œuvre. Ils tiennent également compte des affectations par pays projet par projet, le cas échéant.

Les données réelles présentées ci-dessous sont issues de la comptabilité.

	2019		2020
	Budget	Réel	Budget
WWF network/foundation	1 083 286	1 202 531	674 318,90
Public sector	448 977	1 361 032	364 876,80
Foundations - direct	-	433 948	127 777,97
Total INCOME	1 532 263	2 997 511	1 166 974
Core staff costs	393 227	922 286	515 166,40
Core costs (other)	68 200	4 732	76 484,80
Project costs	1 414 964	2 111 256	811 348,80
Total EXPENDITURE	1 876 392	3 038 274	1 403 000